

Réunion annuelle de l'antenne 34-12

samedi 5 mai à la Grande Motte

Réunion avec l'antenne 30.

- Présents : Alinat Annette et Guy DT Pailhas 12, Fournier Robert et Annie 12, Cosme Alain V.P, Chantal Cosme 34 DT Camprieu, Léonardi Gérard et Annie 34, Grau Henri et Magali 34, Duchemin Julien DT Vendres 34, Léonardi Anne CT 34-12, M Lalauze excusé DT VIAS 34 membre du bureau.

- Bilan d'activités

Week end de Chamborigaud prévu à l'Automne 2017 annulé cause Météo.

Ce week end est reporté pour la saison 2018, soit le week end du 6 et 7 octobre 2018, sortie à la forêt fossile envisageable.

Les CT sont des aides précieuses pour les DT, propositions d'aide pour DT de Pailhas Guy Alinat et Julien Duchemin DT Vendres- Vias.

- Promotion

Dépôts de prospectus à la Maif, Mgen, Conseil General, ESPE, Ecole d'Infirmière, Ureps, Maison Jeunesse et des sports CRIJ.

Julien Duchemin indique que le réseau GCU Facebook est intéressant pour informer les CU, et promouvoir le GCU.

Alain Cosme précise qu'un petit livre des planches BD de la revue va bientôt être réalisé.

Recherche de DT pour Vendres 34 ; recherche de DT pour Chamborigaud 30, recherche de DT pour Pailhas 12.

- Nombre d'adhérents :

34 : total 358 – A1 162

12 : total 111 – A1 50

Totalité CU GCU : 39122- A1 :17552

Bernard .Durand précise que se sont les nuitées qui sont importantes ; et pour 2017 nous avons eu 660 000 nuitées, pour nos 94 terrains GCU.

Alain Cosme rappelle que le garage mort est possible dans nos camps au prix de 1,25 € par nuitée.

- Dépenses Antenne 34-12 :

Les infos ont été envoyées aux CU de l'antenne par mail, quand les mails étaient valides ou par courrier postal.

Les dépenses principales sont les timbres, environ 100 € soit 76,80 € pour le 34 et 19,20 € pour le 12 et les enveloppes, papier, cartouche d'encre 59€.

Et pour notre réunion d'antenne Apéro et café de bienvenue : 41,42€.

- Pouvoirs pour Votes A.G de Paris et Lacanau.

Sur les statuts à Paris, AG extraordinaire le 6 juin ; des pouvoirs sont mis à disposition des CU présents pour les remplir et sur la revue.

AG à Lacanau, élection. 1/3 CA et élection par renouvellement d'un membre de CT pour siéger au Conseil d'administration .Des pouvoirs sont mis à la disposition des CU.

- Info pratique :

Assemblée des retraités du 1^{er} au 22 juin à Neuvic.

Pour le nettoyage : éponges de couleurs et balais pour chaque zone (vert-éviers ; bleu-WC ; rose-douche lavabo) Dosette produit sol pour les pulvérisateurs, mais l'on doit finir le stock d'Adilon et de Demykosan.

Boitier à code pour récupérer les clés des campings (codes sur le site GCU).

- Questions Débat :

Le Délégué officiel : ses modalités sont elles à redéfinir ?

10 Délégués officiels présents sur 22 CU.

Rappel de la définition et devoirs du DO.

Le DO fait parti du conseil de camp, il doit épauler le responsable, doit faire appliquer le règlement, et intervenir lors de conflits (médiation et gestion de conflits) ; il doit rappeler le mode de fonctionnement du GCU pendant l'assemblée de camp.

A Cosme rappelle qu'en basse saison les DO doivent faire le service de jour et B. Durand précise qu'en haute saison on peut aussi participer à l'accueil.

Henri Grau et Bernard Durand signalent qu'ils ne reçoivent plus les circulaires des DO et donc comment renseigner correctement les campeurs CU avec des informations à jour ?

L'ensemble des CU présents pense qu'un DO qui n'est plus en fonction (DT, CT.....) peut perdre le statut de DO.

A Leonardi rappelle que le DO doit aider à l'évacuation dans les campings sensibles (Risques Feu de forêt, submersion lente et inondation).

MC. Durand signale que cela fait beaucoup de devoirs pour les DO.

L'assemblée présente s'interroge : Ne faudrait-il pas limiter les devoirs des DO ? Les DO étant déjà beaucoup occupés par leur travail de CT ou DT durant l'année ?

Le Responsable au sein du conseil des campeurs : le terme est-il bien adapté à sa fonction ?

Lecture de la note du GCU sur le Responsable.

L'ensemble des CU présents est d'accord pour dire que le terme Responsable fait peur aux CU lors de l'assemblée des campeurs. A cause de la Responsabilité alors que le responsable n'est pas seul, c'est le conseil des campeurs qui doit décider et gérer les problèmes, Les DO doivent épauler le responsable, la responsabilité est collective.

Rappel par B. Durand ; on fait souvent les choses à l'envers ; désigner d'abord le trésorier et le responsable alors que l'on doit d'abord trouver le conseil de camp puis celui-ci se réunit et choisit son responsable et trésorier.

Nous proposons de changer le terme ; plusieurs propositions sont trouvées : Délégué de semaine, Délégué du conseil de camp, Gérant à la semaine, Référent à la semaine, Responsable à la semaine.

Un vote est soumis aux 22 présents (34-12-30)

Résultats : Délégué à la semaine 7 ; Délégué conseil des campeurs 7 ; Gérant à la semaine 0 ; Référent à la semaine 0 ; Responsable à la semaine 4 ; abstention 3.

L'on pourrait redéfinir les fonctions du responsable et pour bien les visualiser utiliser des affiches, BD, revue.

Sur ce, la RAT commencée à 10H finit à 12h30 ; nous passons à l'apéro offert par le GCU.